



**Conseil d'administration
de l'Entité des Nations Unies
pour l'égalité des sexes
et l'autonomisation des femmes**

Distr. générale
29 mai 2017

Original : arabe/chinois/
anglais/français/russe
espagnol

Session annuelle de 2017

27 et 28 juin 2017

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

Questions relatives à l'audit

**Rapport des activités d'audit interne et d'enquête pour la
période du 1er janvier au 31 décembre 2016**

Résumé

Le présent rapport rend compte des activités d'audit interne et d'enquête menées par l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2016. Ces activités ont été effectuées conformément à l'accord de prestation de services conclu entre ONU-Femmes et le Bureau de l'audit et des investigations du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) depuis mars 2012. Un nouvel accord de prestation de services a été signé le 18 décembre 2015, les reconduisant ainsi pour deux années supplémentaires. Les activités d'audit interne sont effectuées par le Service d'audit consacré à ONU-Femmes du Bureau de l'audit et des investigations, conformément au Règlement financier et aux Règles de gestion financière d'ONU-Femmes ([UNW/2012/6](#), annexe I). Les activités d'enquête sont menées par le service des investigations du Bureau. Les informations relatives aux mesures prises et la réponse de la direction au présent rapport sont décrites en annexe et sont également disponibles sur le site Internet d'ONU-Femmes. Sur la demande du Conseil d'administration, faite au regard de sa décision [UNW/2015/11](#), le présent rapport inclut (a) une opinion s'appuyant sur la portée des activités d'audit menées et sur la pertinence et l'efficacité du cadre de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle ; (b) un résumé concis des activités menées et des critères sur lesquels se fonde cette opinion ; (c) une déclaration de conformité aux normes d'audit interne observées ; (d) un avis sur le caractère adéquat et suffisant du financement et sur l'ampleur et l'efficacité de son déploiement pour couvrir le champ d'audit interne attendu.

Le Conseil d'administration pourra décider (a) de prendre note du présent rapport, (b) de confirmer son appui au renforcement des capacités des activités d'audit interne et de contrôle et (c) de prendre note du rapport du Comité consultatif pour les questions d'audit.

I. Introduction

1. Le présent rapport décrit les activités d'audit interne et d'enquête au sein d'ONU-Femmes, ainsi que les activités qui s'y rattachent pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2016. Il comprend des informations concernant les principaux résultats des rapports d'audit publiés en 2016 et l'état des efforts déployés par la direction pour mettre en application les recommandations d'audit formulées dans le dernier rapport d'audit et dans ceux des années précédentes. Le rapport présente également des informations relatives aux activités d'investigation, comme le nombre d'enquêtes (nouvelles et en cours) et leur nature, ainsi que les résultats des enquêtes menées en 2016.

II. Assurances

2. Pour offrir toutes les assurances voulues en ce qui concerne la gouvernance, la gestion des risques et les systèmes de contrôle interne, compte tenu des ressources disponibles, les audits du Service d'audit d'ONU-Femmes continuent de porter sur les aspects de la gouvernance, de la direction et des opérations qui poseraient des risques élevés pour ONU-Femmes, ses objectifs, son budget, sa réputation, son droit et ses activités. En 2016, le Service d'audit d'ONU-Femmes a continué à élargir son champ de vérification en y incluant un contrôle des états financiers de projets mis en œuvre, conformément à la modalité d'exécution directe (Direct Implementation Modality - DIM). Sur accord du Comité consultatif pour les questions d'audit, la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive a approuvé le plan de travail annuel de 2016. Au cours de l'année 2016, le Bureau de l'audit et des investigations n'a rencontré aucune difficulté pour s'acquitter de ses responsabilités de contrôle, qui impliquait de communiquer des informations en temps voulu au Conseil d'administration, conformément à la décision 2015/4.

A. Mandat

3. En réponse à l'accord de prestation de services biennal conclu entre le Bureau de l'audit et ONU-Femmes, un service d'audit expressément consacré à ONU-Femmes (le Service) a été créé en mars 2012 en tant que service au sein du Bureau de l'audit et des investigations. Un nouvel accord de prestation de services d'audit et d'investigations biennal a été signé le 18 décembre 2015. Le Bureau de l'audit et des investigations a continué à fournir des services d'investigation sur une base remboursable.

4. Tout au long de l'année 2016, le Bureau de l'audit et des investigations a continué à être indépendant de la direction d'ONU-Femmes d'un point de vue opérationnel et libre de déterminer la portée de ses audits et investigations, comme l'exigent les normes internationales et communément acceptées.

5. Le Bureau confirme au Conseil d'administration qu'il effectue ses audits dans le respect des normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne et du Code de déontologie de l'Institut des auditeurs internes. Conformément à ces normes, les activités du Service d'audit d'ONU-Femmes sont contrôlées par le Groupe de l'assurance qualité et des politiques du Bureau de l'audit et des investigations. En outre, des vérifications d'audit sont effectuées auprès des clients à

l'issue de chaque mission d'audit. D'après ces enquêtes, le Service d'audit d'ONU-Femmes et les activités qu'il a menées en 2016 sont, dans l'ensemble, satisfaisants.

B. Contrôle externe indépendant

6. Le Comité consultatif pour les questions d'audit a continué de fournir des conseils à la Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive en vue de promouvoir et d'appuyer le cadre de responsabilisation, la bonne gouvernance et l'efficacité des activités d'audit interne et d'investigation d'ONU-Femmes. En 2016, le Comité a examiné le plan de travail annuel de 2016 pour le Service d'audit consacré à ONU-Femmes et a suivi son application au moyen de rapports de situation trimestriels et de réunions organisées avec le Directeur du Bureau et le Chef du Service d'audit. De plus, le Comité a examiné et commenté le projet de rapport annuel pour l'année 2016 (UNW/2016/4).

7. Le Service d'audit consacré à ONU-Femmes a également communiqué son plan de travail annuel au Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies en vue de promouvoir la coordination et l'efficacité.

C. Planification des audits axés sur le risque et réalisation complète du plan de travail annuel

8. Le plan d'audit pour 2016 a été formulé après avoir évalué les risques des bureaux d'ONU-Femmes présents sur le terrain et après avoir bénéficié de la contribution de la direction générale, des divisions et des autres parties prenantes. Le processus de planification a pris en compte l'analyse systématique de données quantitatives et qualitatives afin d'évaluer les risques sur le plan des finances, de la réputation, du droit et des activités auxquels font face les bureaux et les unités devant faire l'objet d'un audit.

9. Le plan d'audit a été examiné par le Comité consultatif pour les questions d'audit en novembre 2015 avant d'être soumis à la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive, qui l'a approuvé en janvier 2016.

10. Toutes les activités de terrain relatives aux audits figurant dans le plan de 2016 ont été menées à bien en 2016 et comme prévues, à l'exception de l'audit de la mobilisation des ressources au sein d'ONU-Femmes. Durant la phase de planification de l'audit en question, ONU-Femmes a émis une demande visant à reporter cet audit en 2017 de manière à pouvoir mener à bien les réorganisation et restructuration internes des activités de mobilisation de ressources. Les rapports d'audit correspondants ont également été publiés en 2016, à l'exception du rapport relatif à l'audit du bureau national d'ONU-Femmes au Liberia. Les activités de terrain menées pour l'audit au Liberia ont été réalisées en novembre 2016 et le rapport a été publié en février 2017.

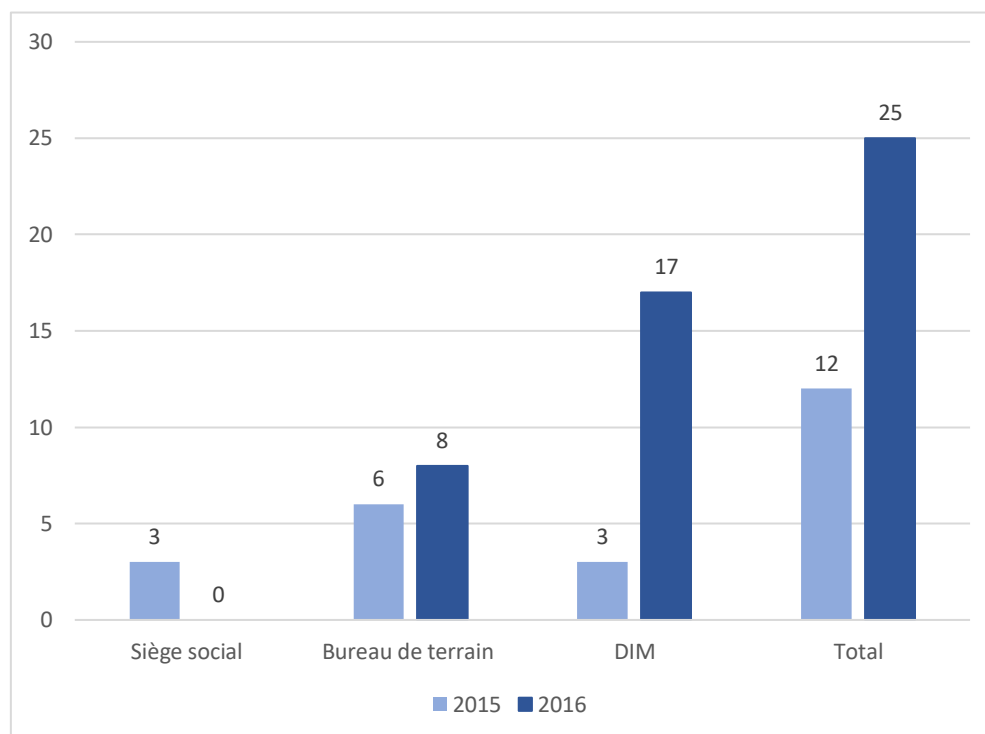
11. Une évaluation des risques du siège devait être menée par des consultants externes placés sous la supervision du Service d'audit chargé d'ONU-Femmes. Cet exercice a été reporté en 2017, après consultation de la direction d'ONU-Femmes, afin de permettre la réalisation de l'examen interne de l'architecture régionale d'ONU-Femmes.

D. Rapports d'audit publiés

12. Des rapports d'audit ont été publiés en 2016 pour huit bureaux de terrain et 17 projets DIM. Conformément à la décision 2013/4, l'annexe I répertorie les titres et les notes de tous les rapports d'audit interne publiés en 2016. Sur les 25 rapports, neuf concernaient des activités menées sur le terrain en 2015 et les 16 autres, des activités menées sur le terrain en 2016.

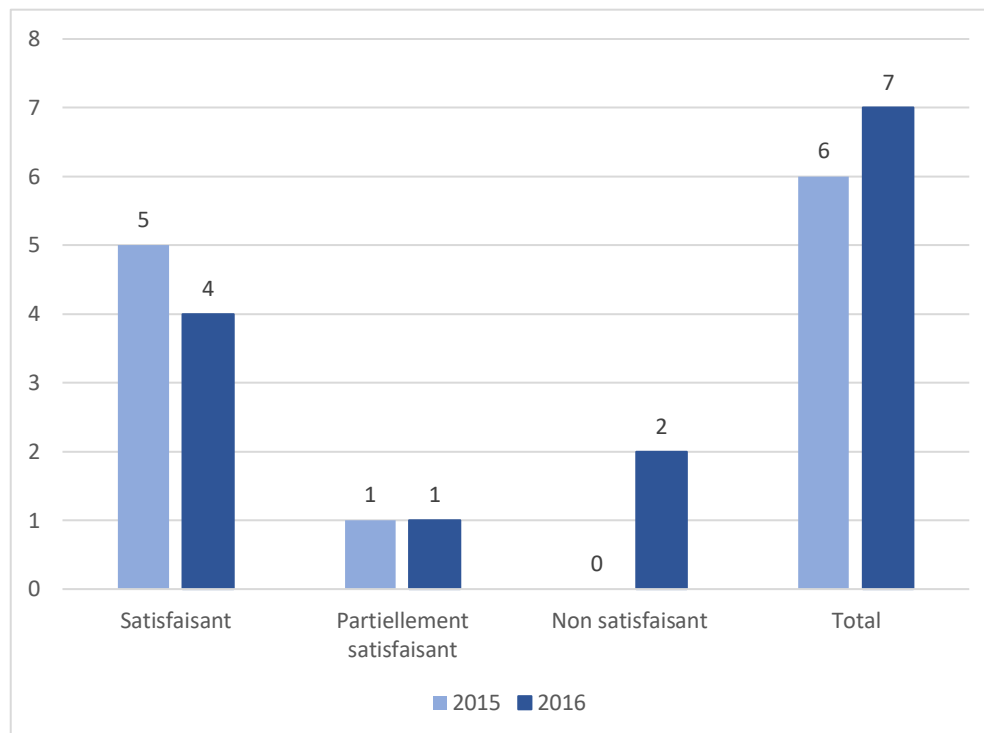
13. Tous les rapports publiés par ONU-Femmes depuis 2012 sont disponibles à l'adresse <http://audit-public-disclosure.unwomen.org>.

14. Les rapports d'audit publiés en 2016 couvraient en général les activités programmatiques et opérationnelles menées par ONU-Femmes en 2015, ce qui signifie que les résultats obtenus reflètent de manière générale l'état des programmes et des opérations de l'année 2015. Les audits portaient également sur les activités programmatiques et opérationnelles des bureaux ou unités administratives d'ONU-Femmes et représentaient des dépenses globales d'environ 48,5 millions de dollars, soit 15,4 pour cent du montant total des dépenses enregistrées par ONU-Femmes, qui s'élève à 315 millions de dollars d'après son rapport financier de 2015 (A/71/5/Add.12). La couverture d'audit pour 2016 a reculé de 4,6 pour cent par rapport à 2015 (20 pour cent), en partie en raison de l'augmentation des dépenses totales en 2015 par rapport à 2014 (de 270,5 à 315 millions de dollars). Les rapports publiés en 2016 comprenaient également un rapport d'audit de suivi, conformément à la politique du Bureau de l'audit et des investigations, stipulant qu'un audit de suivi doit être réalisé environ un an après la publication du rapport initial de tous les audits jugés satisfaisants. Bien que les audits de suivi permettent de s'assurer que des mesures ont été prises pour remédier aux risques identifiés, ils ne sont pas comptabilisés dans la couverture générale des audits.

Figure I : Nombre et type de rapports d'audit publiés en 2015-2016

E. Notes d'audit

15. Concernant l'audit intégral des bureaux, unités administratives et fonctions (à l'exception des audits de projets DIM), le Service d'audit chargé d'ONU-Femmes a attribué une note d'audit globale, allant de « satisfaisant » et « partiellement satisfaisant » à « non satisfaisant », qui dépend de son niveau de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle. Sur les sept audits intégraux effectués en 2016, deux des entités auditées (29 pour cent) ont été jugées non satisfaisantes. Cela signifie que les processus internes de contrôle, de gestion des risques et de gouvernance n'avaient pas été établis ou ne fonctionnaient pas correctement, et que la réalisation des objectifs généraux du secteur audité pouvait être sérieusement compromise. Une entité (14 pour cent) a été jugée partiellement satisfaisante, ce qui signifie qu'un ou plusieurs problèmes susceptibles de nuire à la réalisation de ses objectifs avaient été détectés. Les quatre autres bureaux ou unités administratives (57 pour cent) ont été jugés satisfaisants, aucun problème susceptible de nuire à la réalisation de leurs objectifs n'ayant été constaté. La figure II présente une comparaison des notes d'audit attribuées.

Figure II : Comparaison des notes d'audit attribuées en 2015 et 2016

III. Divulgence des rapports d'audit interne

16. Tous les rapports d'audit publiés en 2016 ont été rendus publics, conformément à la décision 2012/10 du Conseil d'administration (voir UNW/2012/16). Ces derniers doivent tous respecter les procédures internes de diligence et d'assurance qualité du Bureau de l'audit et des investigations avant d'être présentés à la direction et aux États membres concernés, puis rendus publics trente jours après sur le site Internet public d'ONU-Femmes, à l'adresse <http://audit-public-disclosure.unwomen.org>. Sur les 25 rapports publiés en 2016, quatre ont été partiellement expurgés parce qu'ils contenaient des informations sensibles eu égard à la préparation du bureau national en termes de sûreté et de sécurité et à son infrastructure de technologies de l'information et des communications. Aucune demande n'a été reçue de la part d'une organisation ou d'un État membre tendant à ce qu'un autre rapport d'audit soit expurgé.

IV. Effectifs et budget

17. En 2016, les quatre postes approuvés du Service d'audit chargé d'ONU-Femmes sont tous restés pourvus : un P-5 (responsable), deux P-4 et un P-3.

18. Le budget total du Service d'audit était de 1,52 million de dollars, soit une augmentation d'environ 0,02 million de dollars par rapport au budget 2015. Les dépenses afférentes aux activités d'audit et d'investigation se sont élevées à 1,4 million de dollars, soit une sous-utilisation du budget de 10 pour cent, qui

s'explique principalement par des économies de frais de déplacement et de frais d'embauche des consultants réalisées au titre du report d'un audit de la mobilisation des ressources.

Impacts de la décision 2015/4 sur les ressources allouées aux audits et investigations

19. Conformément à la décision 2015/4 du Conseil d'administration, qui stipule que le Bureau de l'audit et des investigations doit émettre un avis sur le caractère adéquat et suffisant du financement de la fonction d'audit interne et d'investigation, et sur l'efficacité de son déploiement en vue de couvrir le champ attendu d'au moins 20 pour cent, le Bureau a demandé l'octroi de ressources supplémentaires pour 2016. Malgré plusieurs discussions qui se sont tenues en 2016 concernant les ressources allouées aux audits, au 31 décembre 2016, la direction ne s'était pas engagée à fournir des ressources supplémentaires.

V. Résultats notables des audits internes

A. Audits des bureaux sur le terrain

20. En 2016, le Bureau a publié huit rapports à l'issue des audits portant sur des bureaux de terrain dans cinq pays et deux régions et d'un audit de suivi dans un pays. Au total, ces audits ont donné lieu à la formulation de 48 recommandations, dont 13 (27 pour cent) étaient d'ordre institutionnel et visaient les points suivants :

- les définitions/critères/justifications institutionnels pour l'allocation de ressources de base et l'établissement de bureaux ;
- la gestion des bureaux de terrain et la configuration des effectifs ;
- des outils efficaces pour la supervision du respect des limites de la délégation d'autorité et des exigences de formation obligatoire ;
- la communication et la gestion des allocations de ressources de base ;
- les directives/le cadre juridique pour l'évaluation de la capacité des partenaires et pour les contrats avec les individus ;
- et le non-respect des exigences d'enquête concernant le signalement de manquements présumés.

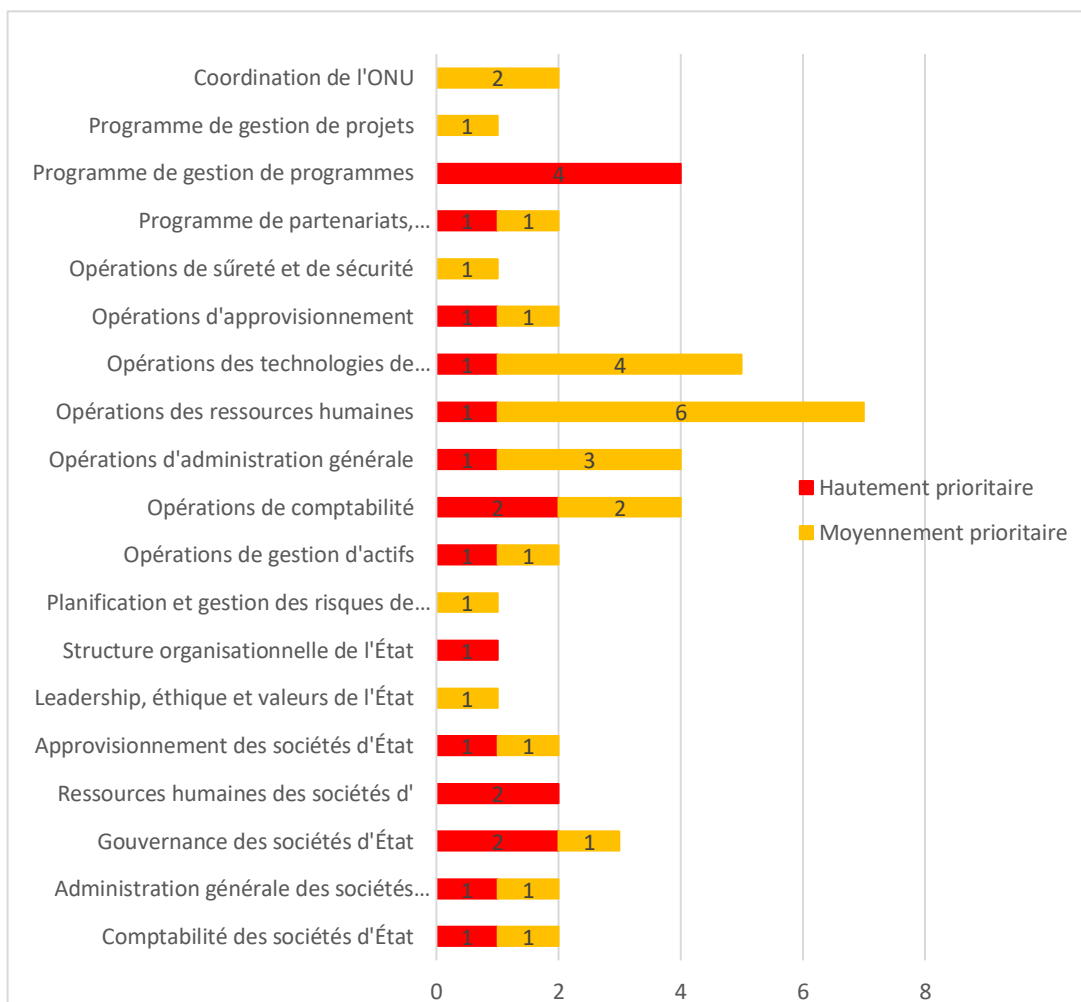
21. En outre, deux recommandations (4 pour cent) concernaient le domaine de la gouvernance (leadership et contrôle) et sept (15 pour cent) concernaient les activités de programme (y compris la formulation et la gestion insuffisantes des programmes, le cadre de surveillance, l'évaluation des partenaires, la gestion des accords de contribution et l'information des donateurs). Les autres recommandations concernaient les catégories suivantes : les ressources humaines avec sept recommandations (15 pour cent), les finances et la gestion des actifs avec quatre recommandations (8 pour cent) chacune, les achats et la gestion des déplacements avec deux recommandations (4 pour cent) chacune, les technologies de l'information et des communications avec cinq recommandations (10 pour cent), et les catégories que sont la coordination, la sûreté et la sécurité des Nations Unies ainsi que l'appui du PNUD, comptabilisant une recommandation (2 pour cent) chacune.

22. Comme pour les années précédentes, le Service d'audit a relevé des problèmes récurrents sur certains points et d'autres revenant dans plusieurs audits, en particulier,

l'insuffisance des processus de suivi et de contrôle des programmes, projets et résultats, l'absence de plan ou de cadre de suivi (deux bureaux nationaux), l'insuffisance de la gestion des actifs (un bureau national et deux bureaux régionaux), les défaillances de la gestion des déplacements (deux bureaux nationaux), ainsi qu'un manque de conformité aux normes minima liées aux technologies de l'information et des communications (deux bureaux nationaux et deux bureaux régionaux).

23. Sur les 48 recommandations d'audit du bureau de terrain formulées en 2016, 20 ont été classées comme hautement prioritaires, appelant la direction à agir rapidement pour faire en sorte qu'ONU-Femmes ne soit pas exposée à des risques élevés. La figure III indique la répartition et l'urgence de toutes les recommandations du bureau de terrain formulées en 2016.

Figure III : Répartition et urgence des recommandations d’audit des bureaux de terrain



B. Audits de projet

24. En 2016, le Bureau de l’audit et des investigations a poursuivi le processus d’audit des états financiers de projets directement mis en œuvre par ONU-Femmes en 2015, dénommé audits de projets DIM ou de modalité d’exécution directe.

25. Conformément au mandat du Bureau de l’audit et des investigations, les projets DIM peuvent faire l’objet d’un examen dans le cadre d’un audit de bureau national ou d’une unité administrative ou séparément, par l’intermédiaire d’un prestataire externe sous la direction du Service d’audit.

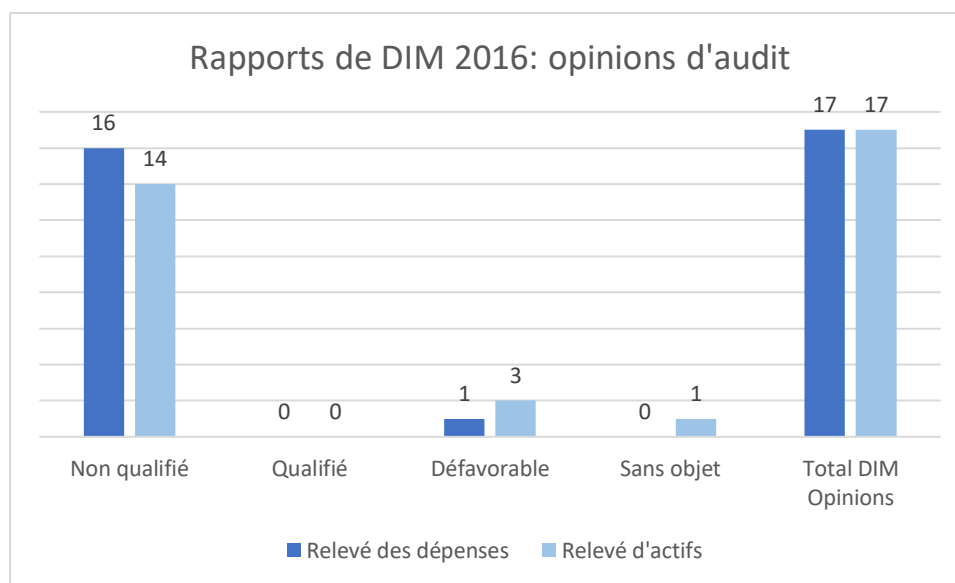
26. En 2016, les rapports de 17 audits DIM ont été publiés. Concernant les 10 audits DIM inclus dans le plan de travail de 2016, les rapports ont été publiés avant le 30 septembre 2016. Les dépenses auditées combinées pour les 17 rapports publiés en 2016 s’élèvent à 16,4 millions de dollars.

27. Les 17 audits DIM ont donné lieu à 14 recommandations. Sept recommandations (50 %) portaient sur la gestion financière et la comptabilisation des dépenses des projets, notamment la comptabilisation des dépenses antérieures ou postérieures au projet concerné à l'exercice comptable, l'imputation ou le codage incorrect des dépenses, l'absence d'approbation préalable et l'absence de documents sur l'examen de gestion des dépenses. Trois recommandations (21 %) portaient sur les approvisionnements des projets, notamment les processus d'approvisionnement inadéquats et un calendrier inapproprié pour la levée des bons de commande. Les quatre dernières recommandations (29 %) portaient sur la gestion et l'enregistrement des actifs du projet, notamment le caractère incomplet d'un registre d'actifs ou l'absence de rapprochement entre le registre des immobilisations et le grand livre, le codage incorrect des actifs liés au projet et le non-ajustement de l'amortissement en cas de transfert des actifs vers un autre projet.

28. Quatre recommandations (29 %) sur 14 ont été classées comme hautement prioritaires et les 10 autres (71 %) ont été classées comme moyennement prioritaires.

29. Les audits DIM sont d'ordre financier. Ils offrent une garantie sur les dépenses imputées au projet sur une période définie et sur les actifs comptabilisés en rapport avec le projet à un moment précis. Le prestataire externe donne son avis sur l'état des dépenses et, le cas échéant, émet un avis spécifique sur l'état des actifs du projet. Le commissaire aux comptes est tenu d'exprimer un avis défavorable lorsqu'il estime qu'au vu des preuves d'audit en sa possession, les anomalies, qu'elles soient prises individuellement ou dans leur ensemble, sont à la fois importantes et omniprésentes dans les états financiers. Un projet DIM a reçu un avis défavorable sur les dépenses du projet, tandis que trois autres ont reçu une opinion défavorable sur les actifs du projet.

Figure IV : Avis en matière d'audit, rapports sur les modalités d'exécution directe publiés en 2016



VI. Suite donnée aux recommandations d'audit

30. Le taux global d'application des recommandations d'audit était de 98 % au 31 décembre 2016, soit supérieur de 8 % à l'objectif de 90 % fixé par ONU-Femmes. Ce chiffre témoigne des efforts continus déployés par la direction au regard des questions soulevées lors des audits et des recommandations formulées. Ce calcul repose sur l'analyse de tous les rapports publiés par le Bureau de l'audit et des investigations entre le 1er janvier 2013 et le 31 décembre 2016. Huit recommandations sont restées partiellement appliquées pendant plus de 18 mois, dont trois considérées comme hautement prioritaires (voir la liste complète à l'annexe II). En 2015, cinq recommandations étaient restées en souffrance pendant plus de 18 mois.

31. Les deux premières recommandations prioritaires à ne pas avoir été appliquées pendant plus de 18 mois concernaient le Centre de formation d'ONU-Femmes et prescrivaient (a) la conduite d'une analyse pour préciser le mandat, la mission, le rôle et l'emplacement optimal du Centre de formation et (b) la mise en place d'une stratégie de mobilisation des ressources afin d'assurer la pérennité du Centre de formation. La direction a fait savoir que l'application de ces deux recommandations nécessitait des ressources conséquentes. La troisième recommandation interne hautement prioritaire à ne pas avoir été appliquée pendant plus de 18 mois concernait le Bureau régional d'ONU-Femmes pour les États arabes et prescrivait l'élaboration de profils d'emploi standard pour les directeurs régionaux, les directeurs adjoints, les représentants nationaux et les représentants adjoints d'ici la fin du mois de décembre 2016. Cinq recommandations moyennement prioritaires en souffrance de longue date étaient en cours d'application en 2016. Ces recommandations portaient sur le manque de politiques et de procédures concernant les projets urgents et les rapports sur les émissions de gaz à effet de serre, l'absence d'accord entre ONU-Femmes et le pays hôte, le manque d'efficacité concernant le processus d'approbation de clauses atypiques dans les accords de contribution et la mauvaise gestion des supports de connaissances ainsi que des services consultatifs et de soutien.

32. Au 31 décembre 2016, 27 des 48 recommandations émises en 2016 ont été entièrement appliquées et 21 étaient en cours d'application. Sur les 21 recommandations de premier plan, six (28 %) ont été classées comme hautement prioritaires.

VII. Services consultatifs

33. Le Service d'audit chargé d'ONU-Femmes a continué de fournir sur demande des conseils et des informations détaillées aux dirigeants d'ONU-Femmes au siège et dans les bureaux de terrain. Ces conseils portaient sur différents aspects : les demandes d'information des donateurs, les modifications apportées aux marchés et aux accords conclus avec les donateurs, la structuration des contrats, la recherche d'informations relatives à la gestion et à l'état des projets dans ATLAS.

VIII. Investigations

34. Comme le prévoit l'Accord de prestation de services, le Bureau des services d'audit et d'investigation fournit des services d'investigation en cas d'allégation de fraude, de corruption ou d'autres méfaits (y compris le harcèlement au travail, l'abus

de pouvoir ou les représailles contre les lanceurs d'alerte) émanant d'agents d'ONU-Femmes, d'autres agents ou de prestataires.

A. Nombre de dossiers

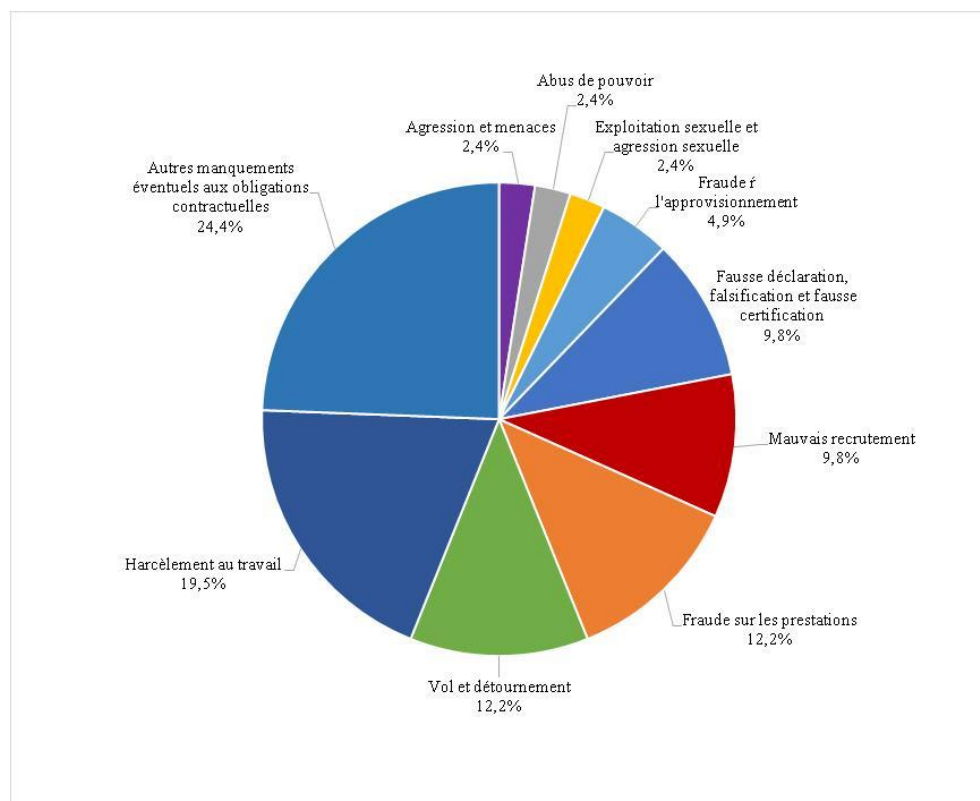
35. En 2016, le Bureau des services d'audit et d'investigation a ouvert 41 nouveaux dossiers pour ONU-Femmes, contre 19 en 2015. Il a également reporté 10 dossiers de 2015, portant le nombre total de dossiers à 51 en 2016, ce qui est une augmentation significative par rapport au nombre total de dossiers en 2015 (28 dossiers), tel qu'illustré par la figure V.

Figure V : Nombre de dossiers en 2015 et 2016

Nombre de dossiers	2015	2016
Dossiers reportés au 1er janvier	9	10
Nouveaux dossiers ouverts au cours de l'année	19	41
Total	28	51
Dossiers fermés (parmi les dossiers reportés)	7	5
Dossiers fermés (parmi les nouveaux dossiers)	11	20
Total	18	25
Dossiers reportés au 31 décembre	10	26

B. Types de plainte

36. Les 41 plaintes reçues en 2016 sont détaillées à la figure VI. 39 % de toutes les plaintes reçues par le Bureau en 2016 concernaient des irrégularités financières, à savoir des allégations de fraude aux indemnités (5), de fausse déclaration, de falsification d'écriture et de fausse certification (4), de fraude concernant les achats (2) et de détournement et de vol (5), soit une augmentation de 13 % par rapport à 2015 (52 %).

Figure VI : Nouveaux dossiers ouverts en 2016, par catégorie

37. Sur le plan géographique, les 41 dossiers reçus en 2016 provenaient de l'Afrique subsaharienne (17) (comprenant l'Afrique de l'Est et du Sud (10), l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Ouest (7)), les États arabes (6), la région Asie-Pacifique (4), les Amériques et les Caraïbes (4), l'Europe et l'Asie centrale (9) ainsi que le Siège (1).

C. Dossiers réglés ou clos

38. En 2016, le Bureau des services d'audit et d'investigation a clôturé 25 dossiers : 15 à l'issue d'une évaluation préliminaire (contre 10 en 2015), car une enquête n'était pas justifiée faute de preuves suffisantes ou pour d'autres raisons, et 10 après investigation (contre huit en 2015), sur lesquels six ont fait l'objet d'une note de clôture, deux d'un rapport de clôture et deux autres d'un rapport d'enquête.

39. Le dossier qui a abouti à un rapport d'investigation a été communiqué à la Division de la gestion et de l'administration, conformément au cadre juridique d'ONU-Femmes, en vue de faire face au non-respect des Normes de conduite des Nations Unies.

40. Le tableau VII apporte des précisions sur le règlement des dossiers en 2015 et 2016.

Figure VII : Règlement des dossiers en 2015 et en 2016

Mesures prises	Nombre de dossiers en 2015	Nombre de dossiers en 2016
Après l'évaluation préliminaire		
Clos (enquête non justifiée)	10	15
Total partiel	10	15
Après investigation		
Clos (non étayés par des preuves)	7	8
Clos (étayés par des preuves – présentés à la direction d'ONU-Femmes)	1	2
Total partiel	8	10
Total	18	25
Rapports d'investigation publiés	1	2

D. Pertes financières

41. Deux rapports d'investigation ont été publiés en 2016 et l'un d'entre eux concluait qu'ONU-Femmes enregistrait des pertes financières conséquentes s'élevant à environ 28 360 \$. Le montant était constitué d'allocations-logements indûment payées. Le Bureau de l'audit et des investigations a conseillé à ONU-Femmes de recouvrer la somme à partir des prestations finales des membres du personnel.

E. Dossiers reportés

42. Fin 2016, le Bureau de l'audit et des investigations comptait 26 dossiers en souffrance concernant ONU-Femmes : 14 dossiers en étaient au stade de l'évaluation et 12 à celui de l'enquête.

IX. Opinion (*décision 2015/4*)

43. La direction d'ONU-Femmes est garante de la pertinence et de l'efficacité de la gouvernance, de la gestion des risques et des systèmes de contrôle d'ONU-Femmes. Conformément à la politique de contrôle d'ONU-Femmes inhérente à son cadre de responsabilité, son Règlement financier et ses Règles de gestion financière (UNW/2012/6), le Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies assure un contrôle externe indépendant. Celui-ci couvre, entre autres choses, l'audit des états financiers et procédures afférentes d'ONU-Femmes, de son système de comptabilité, des contrôles financiers internes et de l'administration et de la gestion d'ONU-Femmes de manière générale. Le principal objectif des activités du Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies est de formuler une opinion quant aux états financiers d'ONU-Femmes. Il diffère en cela de l'objectif des activités du Bureau de l'audit et des investigations.

44. En vertu d'un accord de prestation de services, ce dernier assure un contrôle interne indépendant au moyen d'audits internes et d'investigations portant sur la pertinence et l'efficacité du cadre de gouvernance, de la gestion des risques et des

systèmes de contrôle d'ONU-Femmes. L'opinion formulée par le Bureau de l'audit et des investigations s'appuie sur les rapports d'audit publiés entre le 1er janvier et le 31 décembre 2016. La section V du présent rapport propose un résumé concis des activités d'audit, et l'annexe III décrit les critères sur lesquels se fonde cette opinion.

45. Le taux d'application des recommandations d'audit de 98 % au 31 décembre 2016, soit un taux supérieur à l'objectif institutionnel fixé par ONU-Femmes, témoigne de l'engagement de la direction envers la gestion et la réduction des risques, et offre l'assurance que des mesures appropriées sont prises en temps voulu lorsqu'il devient nécessaire d'améliorer la gouvernance, la gestion des risques et les systèmes de contrôle.

46. Au regard de la portée des activités d'audit menées, le Bureau de l'audit et des investigations a estimé que la gouvernance, la gestion des risques et les systèmes de contrôle ayant fait l'objet d'un rapport d'audit en 2016 étaient globalement efficaces et satisfaisants, c'est-à-dire qu'ils étaient bien en place et fonctionnaient comme il se doit, même si quelques améliorations sont nécessaires. Le Bureau de l'audit et des investigations souhaiterait ajouter les remarques suivantes : (a) il attire l'attention du Conseil d'administration sur le fait que l'opinion du Bureau se fonde sur une couverture d'audit de 13,5 % des dépenses engagées en 2015 par ONU-Femmes ; et (b) 27 % de toutes les recommandations d'audit étaient d'ordre institutionnel et concernaient l'orientation stratégique et le soutien aux entreprises d'ONU-Femmes.

Annexe I

Rapports d'audit du Bureau de l'audit et des investigations concernant ONU-Femmes, publiés en 2015

	Type d'audit	N° de rapport	Objet de l'audit	Résultat ¹
Bureaux régionaux et bureaux nationaux de terrain				
Afrique du Sud et de l'Est				
1	Portée générale	1612	Bureau national d'ONU-Femmes au Kenya	Satisfaisant
2	Projets DIM	1709	ONU-Femmes au Sud-Soudan Projet 80824 – Leadership et participation	S/O
3		1710	ONU-Femmes au Sud-Soudan Projet 94751 – Faire face aux besoins d'urgence	S/O
4		1707	ONU-Femmes au Rwanda Projet 88138 – Promouvoir et maintenir les progrès en matière d'égalité des sexes	S/O
5		1708	ONU-Femmes au Rwanda Projet 88738 – Application à l'échelle nationale du modèle de centre à guichet unique d'Isange	S/O
6		1709	ONU-Femmes en Éthiopie Projet 00082185 – Stratégie pour mettre en œuvre la campagne Africa UniTe	S/O
7		1590	ONU-Femmes en Ouganda – 69639 Développement d'un Programme conjoint des Nations Unies sur les genres	S/O
États arabes				
8	Portée générale	1609	Bureau national d'ONU-Femmes en Égypte	Partiellement satisfaisant
9	Projet DIM	1593	ONU-Femmes en Jordanie – 87693 Élargir l'accès à la reprise économique aux réfugiées syriennes	
Europe et Asie centrale				
10	Portée générale	1610	Bureau national d'ONU-Femmes en Albanie	Satisfaisant
Asie et Pacifique				
11	Portée générale	1613	Bureau national d'ONU-Femmes au Timor oriental	Satisfaisant
12		1441	Bureau national d'ONU-Femmes en Papouasie-Nouvelle-Guinée	Non satisfaisant
13	Projets DIM	1701	ONU-Femmes en Afghanistan Projet 00091905	S/O
14		1702	ONU-Femmes en Afghanistan Projet 86906 – Soutenir les centres pour la protection des femmes et le Ministère des affaires des femmes	S/O

¹Compte tenu de la nature des audits ou de leur portée limitée, aucun résultat d'audit n'est attribué aux audits suivants : États financiers DIM et audits de suivi.

	Type d'audit	N° de rapport	Objet de l'audit	Résultat ¹
15		1586	ONU-Femmes en Afghanistan – 86906 EAW (élimination des violences à l'égard des femmes) - Protection pour les femmes afghanes	S/O
16		1587	ONU-Femmes en Afghanistan 74132 Mobilisation – ICDU de la Norvège	S/O
17		1588	ONU-Femmes en Afghanistan – 88989 EAW – Pays-Bas	S/O
18		1589	ONU-Femmes en Afghanistan 90741 – Belgique 2014 - 2016	S/O
19		1596	ONU-Femmes au Bangladesh Projet DIM 00080556	S/O
Afrique de l'Ouest et Afrique centrale				
20	Portée générale	1608	Bureau national d'ONU-Femmes pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale – Sénégal	Non satisfaisant
21	Suivi	1442	Bureau national d'ONU-Femmes au Mali	S/O
22	Projets DIM	1705	ONU-Femmes au Nigeria – Projet 00078856 – Opération de changement de sexe au Nigeria	S/O
23		1706	ONU-Femmes au Nigeria – Projet 92637 – Améliorer la participation des femmes au processus électoral	S/O
24		1703	ONU-Femmes en République démocratique du Congo Projet 00094600 – Intervention d'urgence multisectorielle pour assister	S/O
Amérique latine et Caraïbes				
25	Portée générale	1611	Bureau national d'ONU-Femmes au Panama	Satisfaisant

DIM = projets exécutés directement

Annexe II

Recommandations d'audit en souffrance pendant 18 mois ou plus

	<i>Recommandation</i>	<i>Bureau/Unité administrative concerné(e)</i>
1	<p><i>Gouvernance et gestion stratégique</i></p> <p>Analyser en profondeur les capacités du Centre à fournir les résultats escomptés dans le contexte existant et s'appuyer sur cette analyse pour préciser le mandat, la mission, le rôle et l'emplacement optimal du Centre. (R1230/2) (priorité élevée)</p>	Division des politiques d'ONU-Femmes (Centre de formation d'ONU-Femmes)
2	<p>Assurer un financement suffisant des activités de mobilisation des ressources du Centre (a) par la finalisation, l'approbation et la mise en place d'une stratégie de mobilisation des ressources et d'un plan visant à guider les efforts du Centre en la matière, et (b) en formant la direction du Centre à assurer la pérennité des activités de mobilisation des ressources. (R1230/4) (priorité élevée)</p>	Division des politiques d'ONU-Femmes (Centre de formation d'ONU-Femmes)
3	<p><i>Structure organisationnelle</i></p> <p>Améliorer la capacité des bureaux régionaux à fonctionner de manière efficace : a) en adressant à tous les bureaux un mémorandum indiquant clairement les rôles/fonctions des bureaux régionaux et les attentes minimales en ce qui concerne le suivi et le contrôle des communications et des rapports entre les bureaux régionaux et les bureaux de terrain respectifs ; et (b) en examinant et mettant à jour toutes les descriptions de poste concernant les directeurs des bureaux régionaux et les représentants des pays afin d'assurer la clarté et la cohérence de leurs rôles, responsabilités et pouvoirs. (R1307/1) (priorité élevée)</p>	ONU-Femmes – Bureau régional pour les États arabes
4	<p><i>Programme et gestion du projet</i></p> <p>Développer et diffuser les politiques et procédures d'engagement dans des activités « d'urgence » ou dans un environnement de crise, incluant, mais ne se limitant pas à des indications sur : (a) les éléments constituant un projet « d'urgence » ou « de crise » ; (b) la gestion des accords lorsque le personnel du quartier général est directement impliqué dans les projets sur le terrain ; (c) la vérification des transferts monétaires d'urgence et la conservation de la petite monnaie excédant les limites approuvées ; (d) les instructions de dépôt d'espèces dans le quartier général ; et (e) la politique relative aux changements de l'autorité déléguée attribuée au Directeur régional. (R1307/1) (Modéré)</p>	ONU-Femmes – Bureau régional pour les États arabes
5	<p>Renforcer le processus de gestion des outils de connaissance et des services d'assistance en : (a) développant une stratégie et un plan d'implémentation des centres régionaux de connaissances qui serviraient à déterminer comment les outils de connaissance peuvent être réunis, produits, conservés, obtenus, diffusés et communiqués aux parties intéressées ; (b) mettant en place des procédures</p>	ONU-Femmes – Bureau régional pour les États arabes

	<i>Recommandation</i>	<i>Bureau/Unité administrative concerné(e)</i>
	courantes de communication des ressources d'assistance et de conseil disponibles au Bureau, de leurs fonctions et de leurs rôles, ainsi qu'un processus de demande d'aide ; (c) mettant en place des protocoles de communication pour les bureaux d'ONU-Femmes externes, les autres organisations présentes dans la région ainsi que les autres actionnaires externes ; et (d) mettant en place un système de suivi des services demandés et fournis. (R1307/3) (Modéré)	
	<i>Gouvernance</i>	
6	Élaborer et mettre en place des politiques et procédures spécifiques à ONU-Femmes en conformité avec le « Strategic Plan for Sustainability Management in the United Nations » (plan stratégique pour la gestion de la durabilité à l'ONU), qui favorise l'exactitude des calculs et les rapports sur les émissions de gaz à effet de serre. (R1434/1) (Modéré)	ONU-Femmes – Fonction de gestion des déplacements
	<i>Gouvernance</i>	
7	Demander à la mission permanente de la République unie de Tanzanie en faveur des Nations Unies de faire progresser les négociations concernant l'accord avec le pays hôte et le mandat du Bureau. (R1436/1) (Modéré)	ONU-Femmes – Bureau national en Tanzanie
8	Mettre en place un processus interne de suivi des clauses non standard dans les accords de contribution et d'ajustement des ressources et des activités pour répondre aux exigences du donneur. (R1436/3)	ONU-Femmes – Bureau national en Tanzanie

Annexe III

Description des critères en faveur de l'opinion du Bureau de l'audit et des investigations

1. Conformément aux décisions 2015/4 prises par le Conseil d'administration en juin 2015, le Bureau de l'audit et des investigations a exprimé son opinion dans ce rapport annuel, sur la base de l'ampleur du travail fourni, de la pertinence et de l'efficacité du cadre de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle (GRC) évalué. Le résumé du travail d'audit exécuté est fourni dans le corps du rapport d'audit, dans la section V. Cette annexe a pour but de fournir une courte description des critères utilisés en soutien de l'opinion du Bureau.

2. Le taux d'application des recommandations de l'audit interne est pris en compte et comparé à l'objectif d'ONU-Femmes, à savoir un taux de mise en œuvre général de 90 %. Le taux exact d'application des recommandations de l'audit est de 98 % à la fin de l'année 2016 et est donc satisfaisant par rapport à l'objectif d'ONU-Femmes.

3. Les résultats des audits suivants sont également pris en compte pour appuyer l'opinion du Bureau :

- a) Audits des bureaux nationaux d'ONU-Femmes ;
- b) Audits des fonctions ou unités des quartiers généraux d'ONU-Femmes ; et
- c) Audits des projets DIM d'ONU-Femmes.

4. La répartition des résultats d'audits de l'année 2016 concernant la pertinence et l'efficacité du cadre de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle au niveau de l'entité évaluée est indiquée dans les figures I et II du document 2016/4, qui indiquent la répartition du nombre de rapports d'audit fournis par le Bureau en 2016, triés par type de résultat d'audit : « satisfaisant », « partiellement satisfaisant » et « insatisfaisant ».

5. En outre, les résultats d'audit sont regroupés en fonction du montant des dépenses couvert par les audits effectués en 2016. Les résultats de ce groupement sont ensuite répartis dans les trois niveaux de résultat d'audit utilisés par l'OAI : « satisfaisant », « partiellement satisfaisant » et « non satisfaisant ».

6. Des ajustements ont été effectués dans le groupement des dépenses des projets directement mis en œuvre (DIM), car la portée des audits financiers DIM se concentre sur la certification financière de la dépense et, par conséquent, ces audits n'évaluent pas directement l'aspect gouvernance, gestion des risques et contrôle (GRC) d'un projet mené par ONU-Femmes. Cependant, indirectement, ils offrent un certain confort quant à la GRC d'ONU-Femmes. Ainsi, le Bureau a estimé que les résultats des audits financiers DIM comptaient pour 50 % de garantie de la GRC d'ONU-Femmes. Les 17 audits financiers DIM ont été codifiés en fonction des correspondances suivantes :

Correspondances des opinions DIM et des résultats du Bureau

Impact financier net (NFI), en %	Résultat du Bureau
Non qualifié ou qualifié et NFI < 1 %	Satisfaisant
Qualifié et NFI entre 1 % et 2 %	Partiellement satisfaisant
Qualifié et NFI > 2 % ou opinion contraire/non exprimée	Non satisfaisant

7. Cela conduit à deux répartitions différentes par résultat d'audit, l'une présentée par nombre de rapports d'audit fournis et l'autre par montant des dépenses couvert par les audits.

8. La répartition des résultats d'audit pour l'année 2016 se fait comme suit :

Figure 1 : Répartition des résultats d'audit

Résultat	Par dépenses évaluées	Par nombre de rapports d'audit publiés
Satisfaisant	53 %	71%
Partiellement satisfaisant	27 %	17%
Non satisfaisant	20 %	12%

9. En ce qui concerne la répartition en fonction des dépenses évaluées, la part commune des résultats « partiellement satisfaisants » et « non satisfaisants » équivaut à 47 % des dépenses évaluées. 27 % des rapports d'audit étaient partiellement satisfaisants ou non satisfaisants.

10. Par conséquent, sur la base de l'ampleur du travail fourni en 2016, et d'après l'opinion du Bureau, la pertinence et l'efficacité du cadre de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle de l'Entité ont été « partiellement satisfaisantes », ce qui signifie que, de manière générale, elles ont bien été établies et fonctionnaient, mais qu'elles ont besoin d'être améliorées.

Annexe IV

Résumé des cas d'enquêtes étayées en 2016, par type d'allégation

	Lieu	Allégation	Estimations des pertes pour ONU-Femmes	Rapport envoyé à	Statut
<i>Fraude aux indemnités</i>					
1	Afrique subsaharienne	Le fournisseur de services a délibérément déclaré de faux frais médicaux.	Aucune perte financière pour l'organisation. CIGNA a subi une perte financière d'un montant de 487,10 \$.	Division de la gestion et de l'administration d'ONU-Femmes	En cours d'évaluation
2		Un membre du personnel a fourni de fausses informations afin d'obtenir illégalement des allocations logement.	ONU-Femmes a subi une perte financière d'un montant de 28 360,02 \$.	Division de la gestion et de l'administration d'ONU-Femmes	En cours d'évaluation